



CAHIER THÉMATIQUE 03

RAPPORT ANNUEL 2023

Fonctionnement du
marché des certificats verts et
des garanties d'origine en 2023



brugel ● ●

brugel

CAHIER THÉMATIQUE 03

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS ET DES GARANTIES D'ORIGINE EN 2023

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations	4
1 Résumé exécutif - faits marquants	5
2 Les certificats verts comme soutien à la production d'électricité verte	6
2.1. Principe général	6
2.2. Octroi des CV aux producteurs	6
2.3. Marché des certificats verts	7
2.4. Retour quota de certificats verts par les fournisseurs	9
2.5. Coût du système pour le consommateur	10
2.6. Optimisation du mécanisme des CV	11
3 Les garanties d'origine comme outil de traçabilité de l'électricité verte	12
3.1. Octroi de garanties d'origine	12
3.2. Fourniture d'électricité verte	12
3.3. Outil Greencheck	14
3.4. Mise en place d'une redevance	14
4 Bibliographie	15



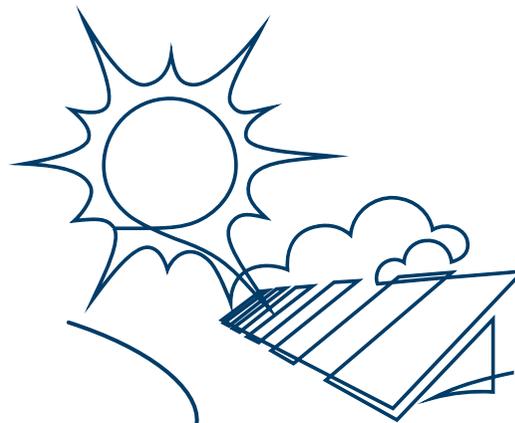
Consultez le rapport annuel de BRUGEL en ligne
<https://www.brugel.brussels/publication/document/rapports/2024/fr/Rapport-annuel-2023.pdf>

Liste des figures

Figure 1 : Évolution du nombre de CV octroyés par année de retour quota	6
Figure 2 : Nombre de CV vendus et nombre de transactions par type de titulaire	7
Figure 3 : Évolution des volumes et des prix de marché durant les 7 dernières périodes RQ	7
Figure 4 : Vente des CV en fonction du prix par CV (RQ 2023) (hors transactions Elia)	8
Figure 5 : Transactions en fonction du nombre de CV vendus (RQ 2023) (hors transactions Elia)	8
Figure 6 : Nombre de CV remis par les principaux fournisseurs pour la période RQ 2023	9
Figure 7 : Évolution des portefeuilles CV	9
Figure 8 : Coût au prix moyen du marché du système des CV pour le consommateur	11
Figure 9 : Fourniture verte attestée par des GO	12
Figure 10 : Source énergétique et origine géographique des GO annulées en RBC (2011-2023)	13

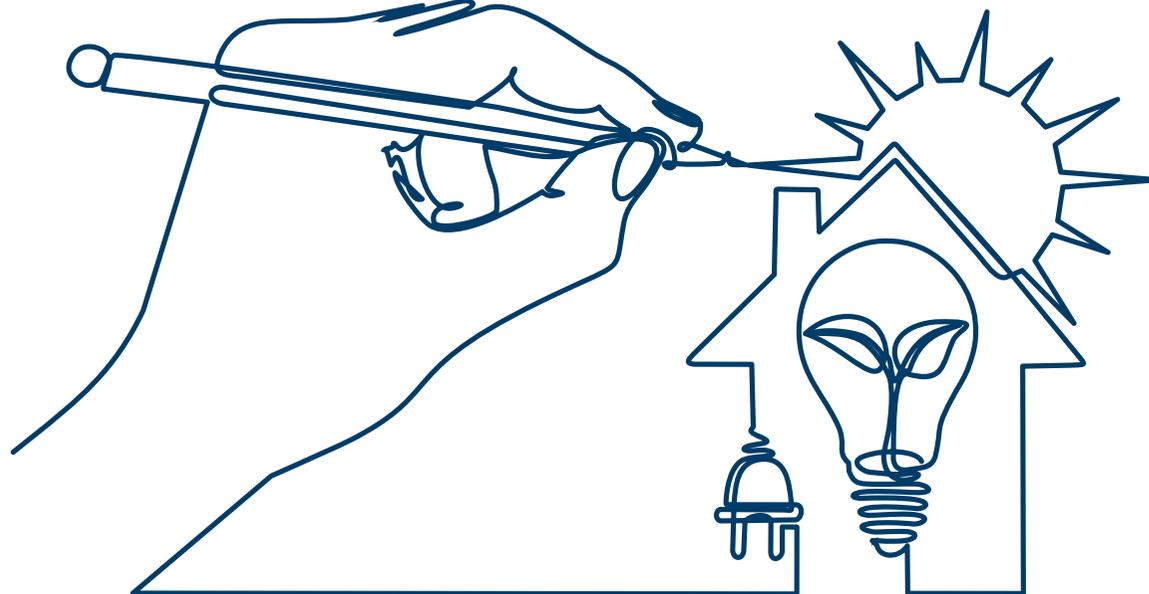
Liste des tableaux

Tableau 1 : CV sur le marché et comptes fournisseurs après RQ	10
---	----



ABRÉVIATIONS

ACP	Association des copropriétaires
AIB	<i>Association of Issuing Bodies</i>
BIPV	<i>Building Integrated Photovoltaics</i>
CM	Coefficient multiplicateur
Cogen	Cogénération
CV	Certificat vert
DB	Database
GO	Garantie d'origine
kW	Kilowatt
kWc	Kilowatt-crête
MW	Mégawatt
MWh	Mégawatt-heure
OCA	Organisme certificateur agréé
PV	Photovoltaïque
RBC	Région de Bruxelles-Capitale
RQ	Retour quota



1

RÉSUMÉ EXÉCUTIF - FAITS MARQUANTS

L'année 2023 est une année « moyenne » en ce qui concerne le développement des installations de production d'électricité verte à Bruxelles. D'après les informations enregistrées au 04/06/2024, nous observons que 2 627 installations photovoltaïques ont été mises en service (contre 4 549 en 2022). La puissance mise en service en 2023 pour le photovoltaïque (21,8 MW) représente 50 % de la puissance mise en service en 2022. En ce qui concerne la cogénération, 51 installations ont été mises en service en 2023 (contre 99 en 2022). La puissance installée des cogénérations en 2023 est néanmoins assez élevée (6 MWc) dans la mesure où deux importantes installations ont été mises en service.

Cela porte ainsi à **20 484** le nombre total d'installations de production d'électricité verte actives en RBC fin 2023. Les chiffres relatifs au parc d'installations de production évolueront encore, au gré de l'enregistrement dans la base de données de BRUGEL, après la rédaction du présent rapport, d'installations mises en service avant la fin 2023. C'est pour cette raison que ces chiffres ne sont plus repris en détail dans ce rapport thématique. Ils sont mis à jour mensuellement et publiés sur notre site internet.

L'octroi des certificats verts durant la période quota 2023 (indépendamment du moment où l'électricité sous-jacente a été produite) a augmenté de **7 %** et s'élève à 987 858 CV. 71 % des certificats verts (CV) ont été octroyés à des sociétés privées.

Au niveau de l'activité sur le **marché des CV**, plus de **1 133 907 CV ont été vendus** pour une valeur totale de près de **92 millions d'euros**. Le prix moyen simple enregistré est de 72,11 €, soit une diminution de 13,5 € par rapport à 2022. Le prix moyen pondéré est quant à lui plus élevé (80,82 €). Ceci s'explique par le fait que certains gros producteurs disposent encore de contrat long terme avec des prix avantageux.

Cette diminution s'explique par un stock de certificats verts croissant malgré l'augmentation annuelle des quotas que doivent atteindre les fournisseurs. Par conséquent, les fournisseurs n'ont eu aucun mal à satisfaire leur obligation de retour quota 2023.

Le stock à la fin de la période retour quota 2023 s'élevait à plus de 1 158 000 CV. En raison du surplus de stock de CV, 106 092 CV ont été vendus par des producteurs au prix minimum garanti de 65 € à ELIA.

À la fin du retour quota 2023, l'ISN (indice de stock normalisé) a atteint une valeur de 145 %. Or, BRUGEL estime que l'ISN devrait être compris entre 25 et 100 % pour assurer une liquidité suffisante d'une part, et pour éviter un stock trop important d'autre part. Signalons néanmoins que l'augmentation des quotas adoptée par le Gouvernement début 2024 à la suite d'une étude commanditée en 2023 a permis d'arrêter la tendance à la hausse de l'ISN.

Le **système des certificats verts** dans son ensemble a représenté un **coût annuel** maximal de **37,7 € pour le consommateur bruxellois médian**.

Enfin, la **fourniture d'électricité verte** attestée par des **garanties d'origine (GO)** s'élève en 2023 à 59 %. Un peu plus de 2,5 millions de GO ont été remises à BRUGEL par les fournisseurs pour en attester. 52 % de ces GO étaient de type éolien et près de 60 % provenaient de France, de l'État fédéral et de la Flandre.

Une grande partie des données présentées dans ce rapport est également accessible via [notre outil de statistiques](#) accessible sur le site de BRUGEL.

2 LES CERTIFICATS VERTS COMME SOUTIEN À LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ VERTE

2.1. PRINCIPE GÉNÉRAL

BRUGEL octroie des CV aux producteurs d'électricité verte pour leur production pendant 10 ans, pour autant que l'installation concernée soit certifiée. Ces producteurs peuvent alors vendre leurs CV aux fournisseurs (ou à d'éventuels intermédiaires), qui en ont besoin pour satisfaire à leur obligation annuelle légale, qui consiste à annuler une certaine quantité de certificats verts auprès de BRUGEL. Finalement, les fournisseurs répercutent le coût de l'obligation de retour quota sur l'ensemble de leurs clients finaux.

Des informations plus détaillées concernant le fonctionnement du système de certificats verts, en ce compris la certification des installations, sont disponibles sur le site web de BRUGEL.

Chaque année, BRUGEL effectue pour le 1^{er} septembre un recalcul du soutien nécessaire pour les différentes technologies afin d'assurer un temps de retour de 7 ans en tenant compte de nombreux paramètres, dont les prix de l'électricité injectée et prélevée ainsi que les prix des systèmes.

Les propositions n° 31 et 32 concernant le photovoltaïque et les cogénérations sont disponibles sur le site web de BRUGEL.

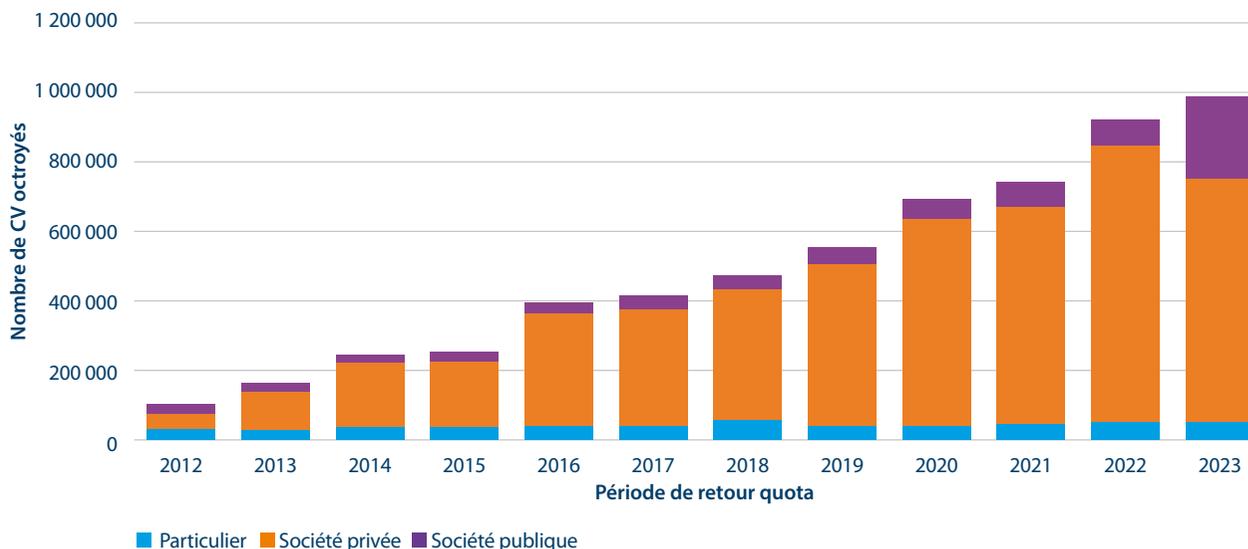
2.2. OCTROI DES CV AUX PRODUCTEURS

La Figure 1 montre que le nombre de CV octroyés par BRUGEL durant l'année de retour quota 2023 a augmenté de 7 % par rapport à 2022 pour atteindre 987 858 CV.

L'analyse du type de public montre une prédominance forte des sociétés privées (71 %).

L'augmentation marquée du nombre de CV octroyés aux sociétés publiques en 2023 vient du fait de l'évolution du statut de la société qui gère les certificats verts générés par l'incinérateur (privé vers public).

Figure 1 : Évolution du nombre de CV octroyés par année de retour quota



2.3. MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS

2.3.1 Évolution globale de l'activité du marché

La Figure 2 indique que le nombre de CV qui a été vendus en 2023 (1 133 911 CV) a fortement augmenté par rapport à 2022.

Le nombre de transactions (4 532) a quant à lui fortement diminué (-26 %). Cette décroissance est due essentiellement à une diminution des transactions effectuées par les particuliers.

Cette activité augmentée sur le marché s'explique par la vente de CV au prix minimum garanti de 65 € à Elia. En effet, 2023 a vu 51 producteurs vendre leurs CV à ELIA pour un total de 106 092 CV. Ces CV ont ensuite été remis sur le marché par Elia et rachetés par des fournisseurs ou des intermédiaires. Sans les transactions vers Elia, l'activité du marché aurait été stable par rapport à 2022. C'est la seconde fois que ce mécanisme de rachat de CV au prix minimum garanti est activé. Ce mécanisme avait en effet été activé une première fois en 2022 pour un total de 1063,1 CV.

En matière de prix, la Figure 3 illustre l'évolution trimestrielle des volumes de CV et des prix de vente moyen et pondéré. On observe un découplage plus important entre la moyenne simple et la moyenne pondérée. Le prix moyen simple de la période RQ 2023 est de 72,18 €, soit une baisse de 16 % par rapport à la période RQ 2022. Le prix moyen pondéré de la période RQ 2023 est de 80,82 €, soit une baisse de 11 % par rapport à la période RQ 2022. La tendance est donc à la baisse avec des prix plus élevés pour les producteurs possédant un grand nombre de CV. Cette situation s'explique par la présence d'un surstock et par le fait qu'une quantité importante de CV a été vendue à ELIA au prix minimum garanti. Sans ces dernières, la moyenne pondérée passe à 85,88 €/CV.

La valeur totale des transactions gérées par BRUGEL est obtenue en multipliant le nombre de CV vendus par la moyenne pondérée du prix par CV. Cette valeur est passée de 84 millions d'euros en 2022 à près de 92 millions d'euros en 2023.

Figure 2 : Nombre de CV vendus et nombre de transactions par type de titulaire

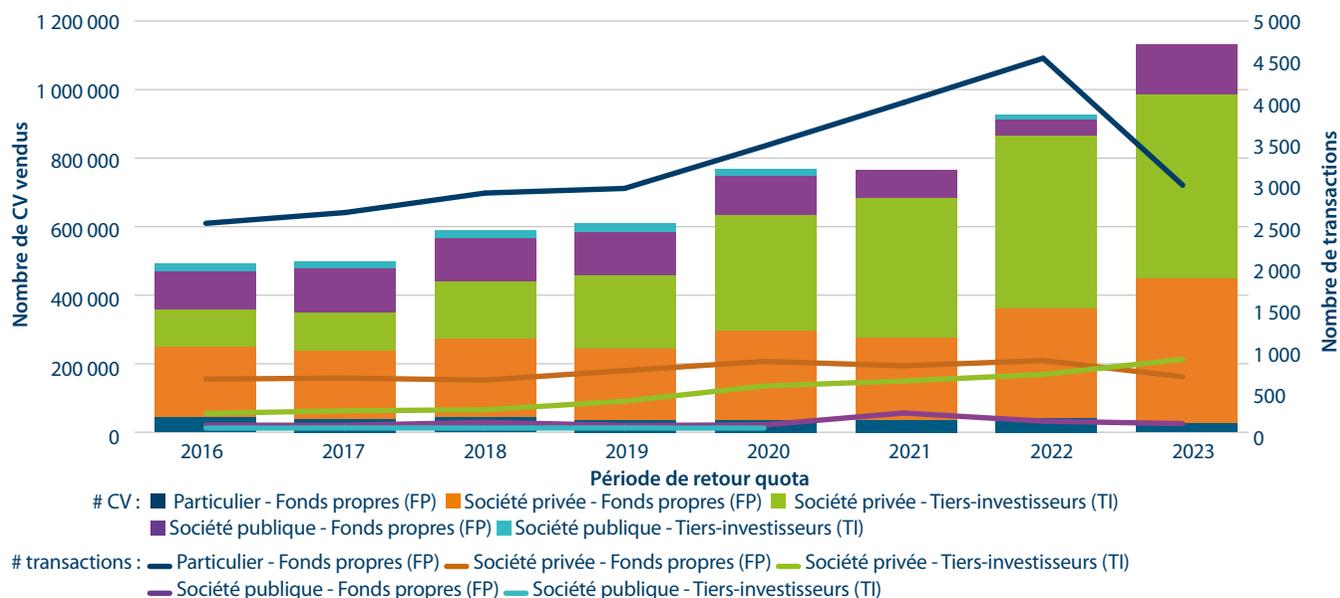
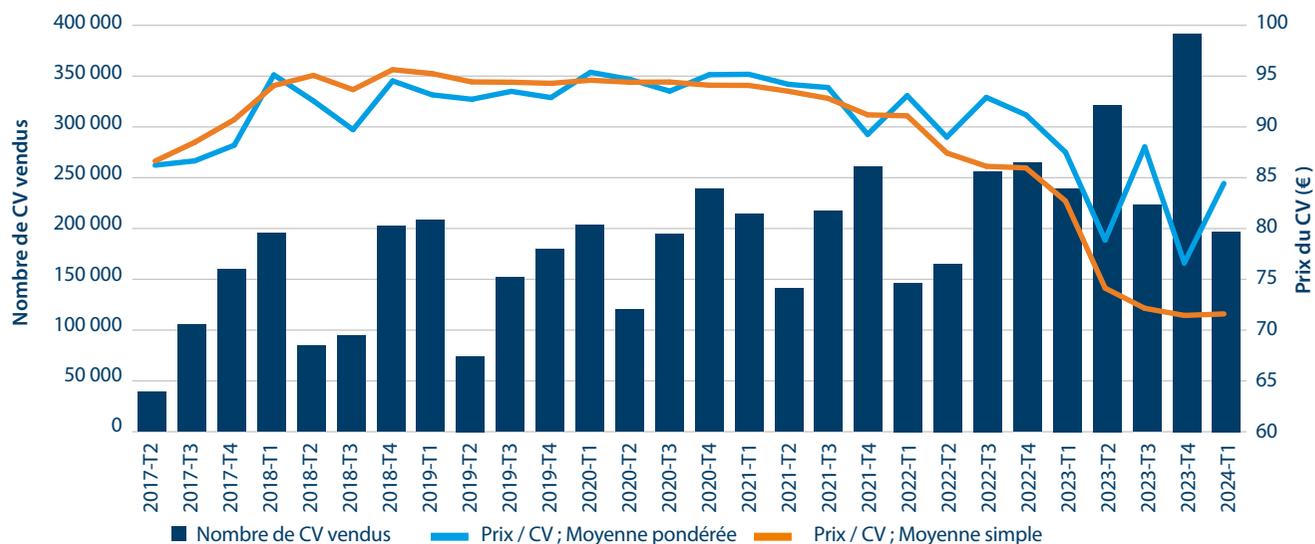


Figure 3 : Évolution des volumes et des prix de marché durant les 7 dernières périodes RQ



2.3.2 Évolution détaillée de l'activité du marché durant le retour quota 2023

Le prix moyen simple a diminué de manière régulière sur toute la durée de la période RQ 2023, passant d'un niveau de 74 € à 71,4 €.

Comme illustré à la Figure 4, sans tenir compte des transactions ELIA, plus de 66 % des 4 481 transactions de la période RQ 2023 ont été conclues à un prix entre 65 et 67,5 € par CV et ont représenté 17 % du nombre total de CV vendus. 19 % des transactions ont été conclues à un prix supérieur à 87,5 € pour un volume total de 575 152 CV (56 %).

Étant donné que la base de données de BRUGEL ne distingue pas les transactions à terme¹ de celles ayant eu lieu sur le marché spot², il est difficile d'analyser une éventuelle corrélation entre le prix des CV et le volume des transactions. On peut toutefois supposer que les transactions volumineuses ayant été faites à un prix relativement haut concernent davantage des contrats de longue durée signés entre fournisseurs et propriétaires de grandes installations (marché à terme). À l'inverse, les transactions volumineuses conclues à un prix bas devraient impliquer majoritairement des transactions sur le marché spot.

La Figure 5 indique le nombre de transactions en fonction de leur volume de CV hors transactions Elia. Durant la période RQ 2023, 63 % des transactions ont concerné moins de 15 CV (-5 % par rapport à 2022), et représentent 1,6 % du volume total des CV vendus. À l'autre extrémité, 8,5 % des transactions concernent plus de 500 CV, mais elles constituent à elles seules près de 84,5 % du volume total des ventes (+5,5 % par rapport à 2022). Ceci est à l'image du parc de production qui, sur le plan du nombre d'installations, est constitué en grande partie de petites installations photovoltaïques. Celles-ci génèrent ensuite une grande quantité de petites transactions sur le marché des CV. Durant la période RQ 2023, le nombre moyen de CV par transaction pour les transactions de moins de 15 CV est de 5,9 CV alors que les transactions de plus de 500 CV affichent une moyenne de 2 272 CV par transaction.

Figure 4 : Vente des CV en fonction du prix par CV (RQ 2023) (hors transactions Elia)

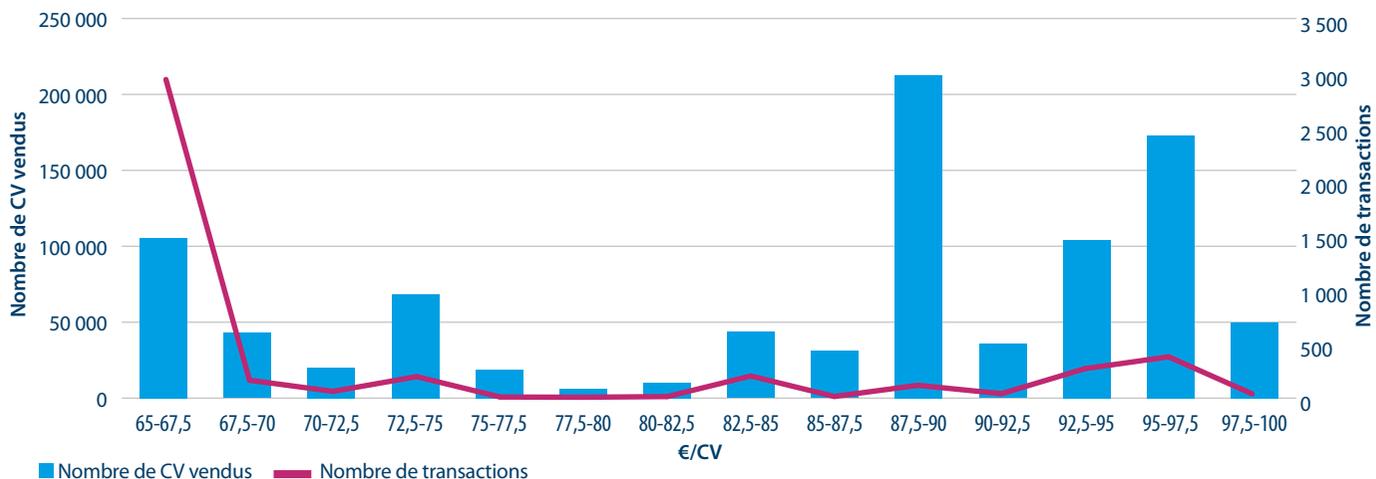
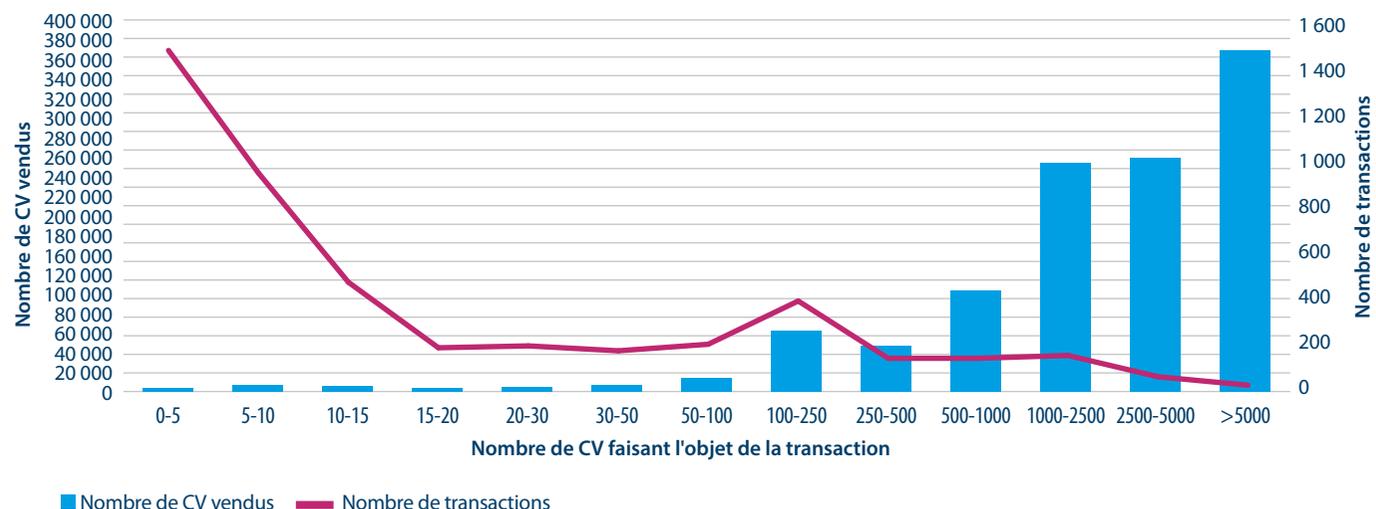


Figure 5 : Transactions en fonction du nombre de CV vendus (RQ 2023) (hors transactions Elia)



1 Le marché « à terme » fait référence aux ventes de CV avec livraison différée.

2 Le marché « spot » fait référence aux ventes de CV avec livraison immédiate et paiement au comptant.

2.4. RETOUR QUOTA DE CERTIFICATS VERTS PAR LES FOURNISSEURS

La fourniture soumise à quota pour l'année 2023 s'est élevée à 4 313 959 MWh (fourniture hors pertes), soit une diminution de 3,2 % par rapport à l'année précédente (4 457 395 MWh). Tenant compte d'un quota fixé à 18,5 %, le nombre de CV à annuler était de 798 084 CV.

Ces quotas sont fixés par arrêté et sont revus régulièrement. Ils ont été rehaussés sur proposition de BRUGEL à la suite d'une étude commanditée en 2023. Sur cette base, le Gouvernement a adopté dans son arrêté du 26 janvier 2024 des nouveaux quotas de 2024 à 2030 (26,7 % en 2024, 27,9 % en 2025, 22,7 % en 2026 et 20,6 % de 2027 à 2030).

La Figure 6 illustre le nombre de CV qui devait être rendu à BRUGEL par les principaux fournisseurs. Il ressort que tous les fournisseurs ont rempli 100 % de leur obligation pour le RQ 2023.

La Figure 7 illustre pour les périodes RQ 2022 et 2023 l'évolution du volume total de CV présents sur le marché, par type d'acteur les ayant en portefeuille. Elle indique également le nombre total de CV à atteindre par l'ensemble des fournisseurs. Le volume total de CV augmente avec le temps, en fonction des octrois réalisés au fil des mois.

Les fournisseurs ont entamé la période RQ 2023 en ayant déjà dans leurs portefeuilles 68 % des CV à rendre pour satisfaire à l'obligation globale de RQ, ce qui correspond plus ou moins au même niveau que lors de l'exercice précédent.

Le stock résiduel de CV à la clôture de la période de retour quota (au 1^{er} avril) n'a fait que croître ces dernières années malgré l'augmentation des quotas. Cela s'explique par deux phénomènes : une croissance de la production d'électricité verte plus rapide que prévue et une diminution de la consommation plus forte que prévue (notamment liée à la crise). On atteint un stock à la fin de la période RQ 2023 de plus de 1 158 000 CV.

Figure 6 : Nombre de CV remis par les principaux fournisseurs pour la période RQ 2023

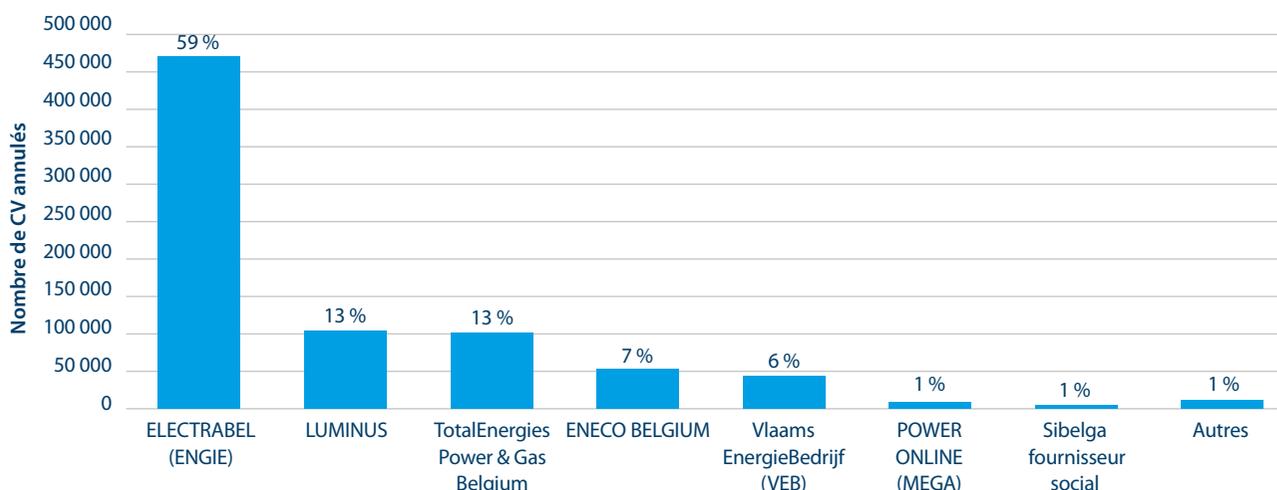
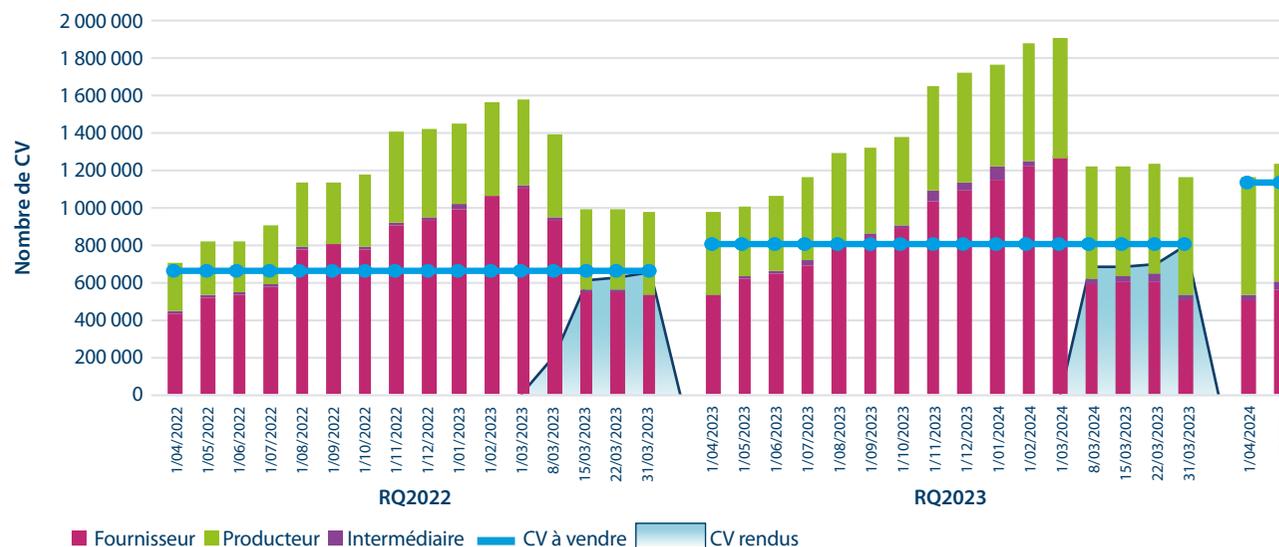


Figure 7 : Évolution des portefeuilles CV

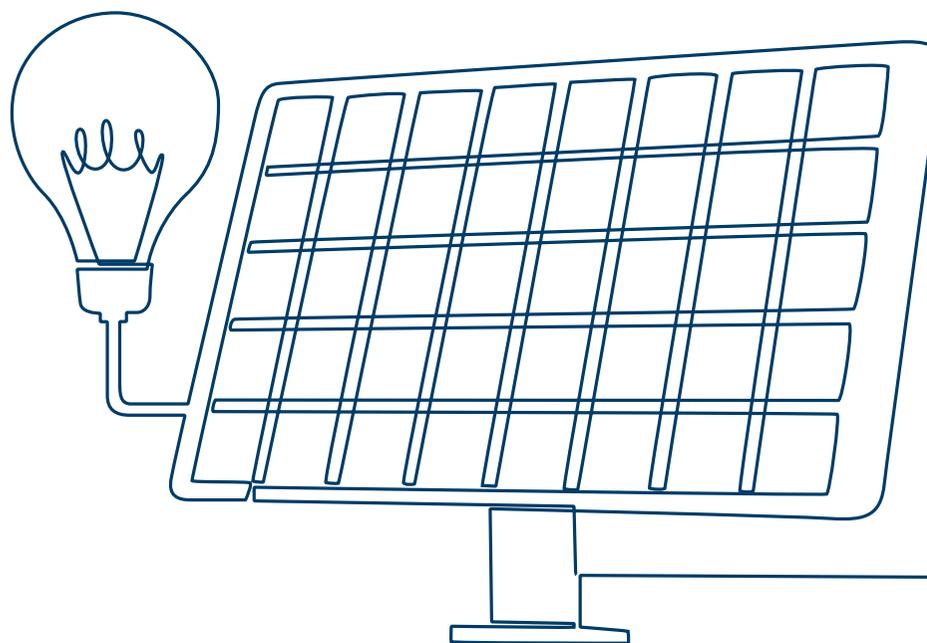


Afin d'estimer si ces stocks sont problématiques ou non, le niveau d'équilibre sur le marché est évalué au moyen de l'indicateur de stock normalisé (ISN). Celui-ci correspond à la valeur du stock de CV au 1^{er} avril (après « retour quota ») rapportée au volume de certificats verts à rendre pour l'année considérée. BRUGEL estime que la valeur de l'ISN doit être comprise entre 25 et 100 % pour assurer une liquidité suffisante d'une part, et pour éviter un déséquilibre majeur d'autre part. Le Tableau 1 indique que cet indicateur a atteint 145 % à la fin de la période de retour quota 2023 et que la précédente augmentation des quotas a permis d'arrêter la tendance à la hausse de l'ISN. On notera d'ailleurs que les fournisseurs ne possèdent plus que 45 % des CV à rendre probablement à la fin de la période RQ 2024.

Dans le contexte d'incertitude du marché de l'énergie, BRUGEL a effectué en 2024 une nouvelle étude afin de vérifier si les quotas en vigueur permettent toujours de tendre vers un retour à l'équilibre du marché des CV. Cette étude illustre que les quotas en vigueur engendreront un effet positif sur la réduction du stock des certificats verts pour les années 2024 et 2025. Néanmoins, BRUGEL propose au Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois les quotas. Cette proposition d'augmentation résulte principalement du fait que les hypothèses qui prévoyaient une augmentation de la fourniture d'électricité ne sont pas rencontrées. Le Gouvernement pourra ainsi procéder à un éventuel nouvel ajustement des quotas tout en fixant un cap jusque 2030.

Tableau 1 : CV sur le marché et comptes fournisseurs après RQ

Période de retour quota	# CV à rendre	Taille du stock		Comptes fournisseurs après RQ	
		#	ISN	#	stock p/r au # CV à rendre
2017	400 773	69 591	17 %	33 194	8 %
2018	432 099	120 148	28 %	50 320	11 %
2019	450 526	212 876	47 %	117 757	26 %
2020	454 892	450 597	99 %	308 485	63 %
2021	490 243	703 669	144 %	434 434	66 %
2022	655 220	970 880	148 %	528 683	66 %
2023	798 084	1 158 389	145 %	509 123	45 % ³



3 Sur la base d'un nombre de CV à rendre pour la période RQ 2024 estimé à 1 121 336 CV.

2.5. COÛT DU SYSTÈME POUR LE CONSOMMATEUR

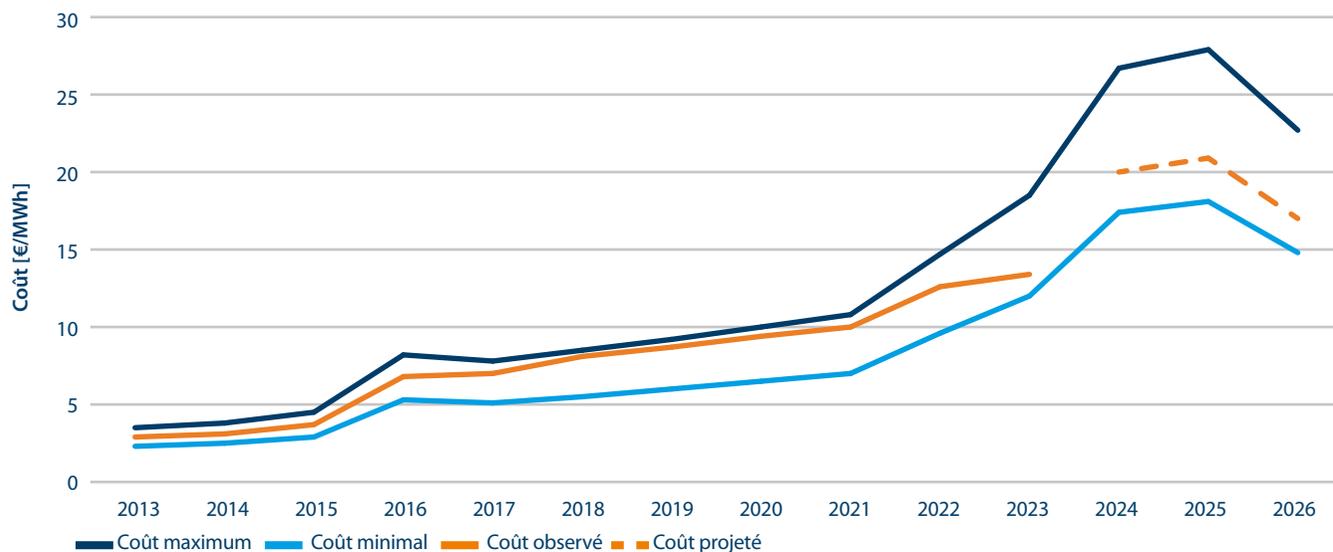
Les fournisseurs répercutent le coût de leur obligation légale de retour quota de CV sur l'ensemble de leurs clients finaux. L'analyse des fiches tarifaires montre des variations entre fournisseurs, même si la justification est souvent identique : il s'agit de la répercussion du quota multiplié par le prix maximal du CV, à savoir l'amende à 100 € en cas de non atteinte dudit quota. Il s'agit donc là du coût théorique maximal du système si aucun fournisseur ne remettait de certificats verts.

Le coût minimal théorique est quant à lui de 65 €/CV (prix minimum de rachat garanti par ELIA).

La Figure 8 reprend ces coûts passés et futurs en calculant le coût au prix moyen du marché observé ainsi qu'une projection pour les années suivantes avec comme hypothèse un prix du CV à 75 €. Le coût au prix moyen du marché se situe systématiquement entre le coût minimal et le coût maximal. Il était de 39 % inférieur au coût maximal en 2023. Cette différence constitue donc une marge bénéficiaire pour les fournisseurs couvrant notamment les frais opérationnels.

Pour 2023, le coût maximal du système pour un client médian (2 036 kWh/an) était de 37,7 € et devrait évoluer vers les 57 € en 2025, avant de redescendre à 46 € en 2026.

Figure 8 : Coût au prix moyen du marché du système des CV pour le consommateur



2.6. OPTIMISATION DU MÉCANISME DES CV

En 2023, BRUGEL a poursuivi son travail sur la simplification du mécanisme de vente des certificats verts et l'évolution des systèmes de soutien. Ce travail a fait l'objet d'un groupe de travail coordonné par BRUGEL et regroupant plusieurs acteurs concernés par le développement du renouvelable à Bruxelles (le cabinet du ministre de l'Énergie, Bruxelles Environnement, Sibelga, Brusol, Edora, Elia, Eneco, Énergie Commune, Engie, la FEBEG, Luminus, Mega, Test Achats, Total Energies et Watt Matters).

Cette réflexion a abouti à la proposition n°34 qui vise à faire évoluer le système de soutien au développement de la production d'électricité renouvelable, notamment en mettant en place un système de prime pour les prosumers personnes physiques et un système de soutien à la production (via le rachat des CV à prix fixe) pour les prosumers personnes morales.

3

LES GARANTIES D'ORIGINE COMME OUTIL DE TRAÇABILITÉ DE L'ÉLECTRICITÉ VERTE

Les garanties d'origine (GO) sont un outil de traçabilité mis en place au niveau européen visant à fournir au consommateur final des informations utiles sur l'origine de l'énergie consommée et, par ce biais, à promouvoir la consommation d'énergie verte. Le principe du fonctionnement de ce marché est présenté dans le rapport annuel 2020. Les statistiques relatives aux GO sont également disponibles sur le site de BRUGEL.

Le prix des GO a fait l'objet de plusieurs variations ces dernières années. Alors que le prix du GO était de l'ordre de 1 € avant 2020, le prix a fortement augmenté par la suite pour s'établir autour des 6-7 € en 2022. Le prix a ensuite rechuté courant 2023 et se retrouve aujourd'hui à un niveau inférieur à 5 €.

3.1. OCTROI DE GARANTIES D'ORIGINE

Jusque fin 2022, seule la fraction organique de l'électricité injectée sur le réseau produite par incinération de déchets municipaux bénéficiait de GO transférables. Depuis janvier 2023, BRUGEL a commencé à octroyer des GO également pour l'électricité injectée sur le réseau par des installations photovoltaïques, mais leur nombre reste faible par rapport au nombre de GO octroyées à l'incinérateur. Précisons que seules les installations photovoltaïques d'une puissance supérieure à 5 kWc peuvent bénéficier de GO. De plus, le *prosumer* qui souhaite recevoir des GO doit introduire une demande spécifique. Ainsi, pour l'année 2023, 124 645 GO ont été octroyées au total, dont 106 407 pour Bruxelles-Énergie,

en charge de l'incinérateur de Bruxelles, et 18 238 GO pour l'électricité d'origine photovoltaïque.

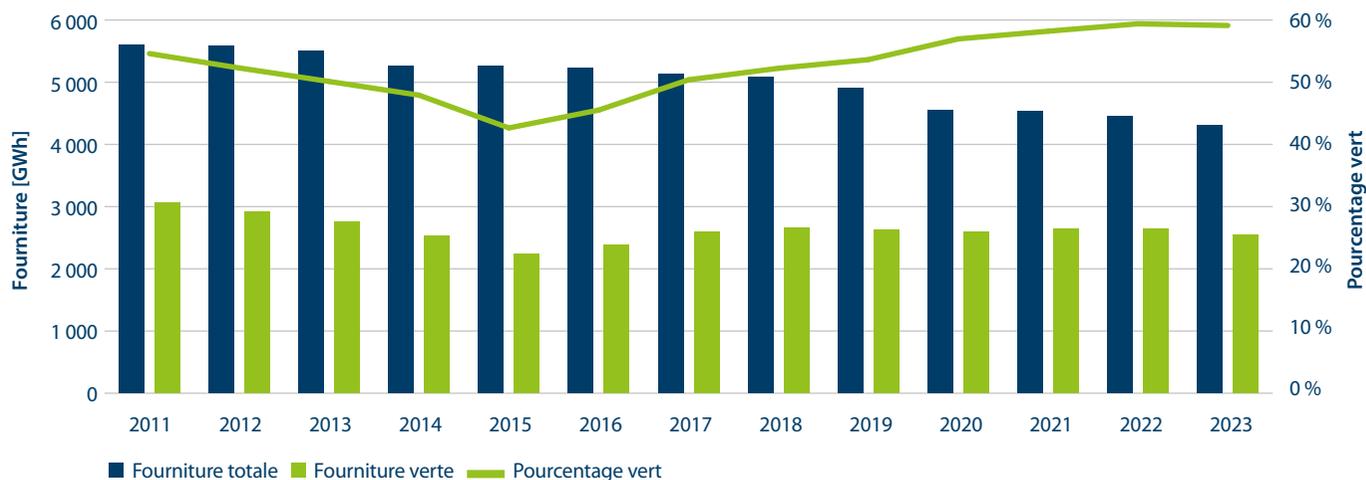
3.2. FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ VERTE

La Figure 9 illustre l'évolution de la fourniture d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelable⁴, attestée par des GO soumises par les fournisseurs, par rapport à la

fourniture soumise à quota en Région de Bruxelles-Capitale. Le pourcentage de fourniture verte est en progression depuis 2015, mais semble se stabiliser autour des 59 % depuis 2022.

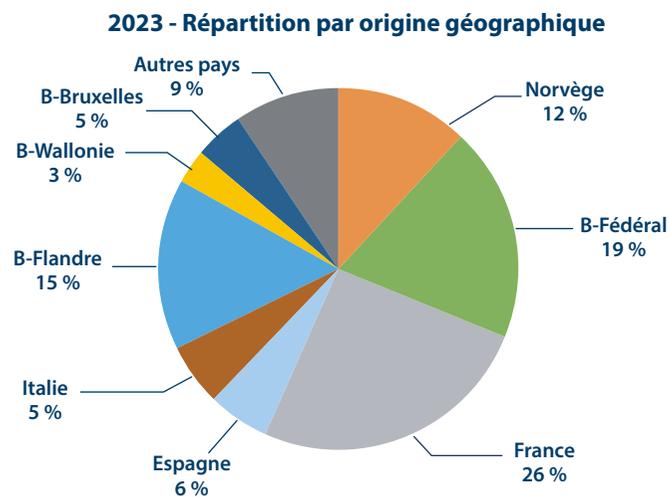
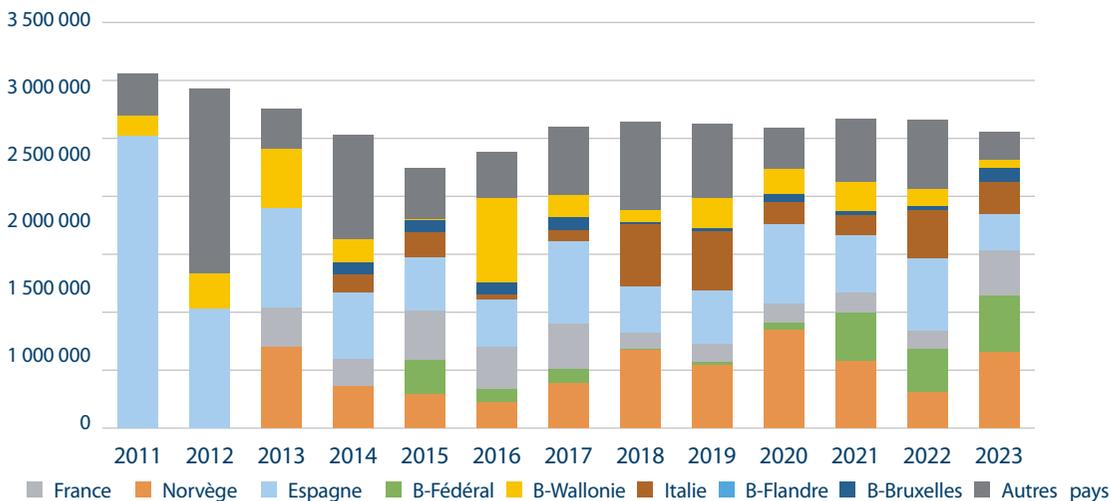
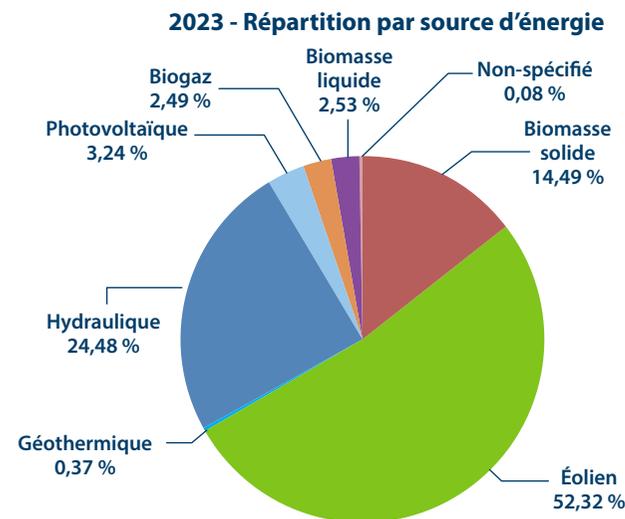
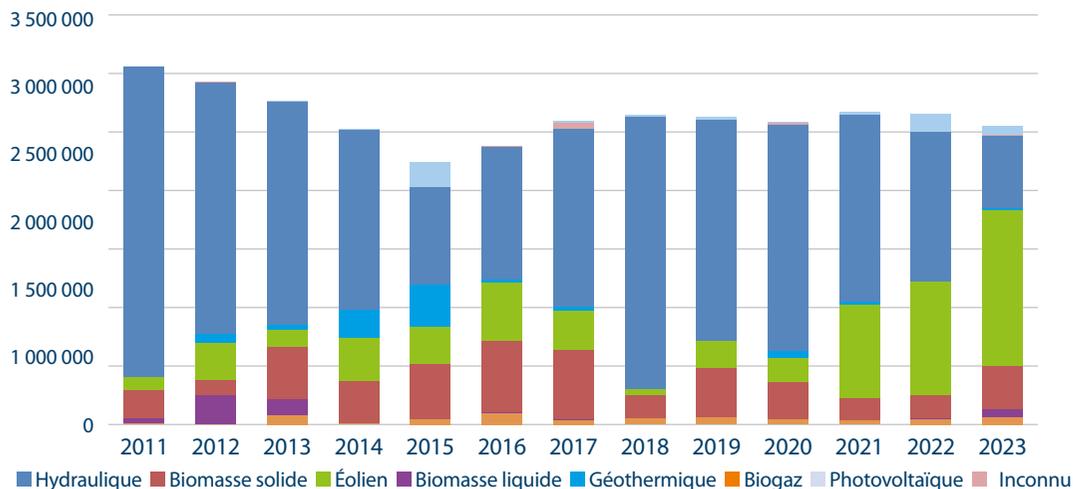
Vu le faible nombre de GO octroyées, les fournisseurs doivent importer des GO venant de l'extérieur de la Région de Bruxelles-Capitale pour attester de l'origine de leur fourniture d'électricité verte. La Figure 10 illustre la source énergétique ainsi que l'origine géographique des GO soumises pour la période 2011-2023.

Figure 9 : Fourniture verte attestée par des GO



⁴ Seule la fourniture purement renouvelable a été considérée dans le présent graphique, donc pas les GO issues de la cogénération fossile.

Figure 10 : Source énergétique et origine géographique des GO annulées en RBC (2011-2023)⁵



⁵ Dans les « Autres pays » sont repris, dans l'ordre de leur contribution en 2023 : Danemark, Portugal, Lettonie, Islande, Autriche, Pays-Bas, Allemagne, Finlande, Estonie, Croatie, Hongrie, Suède, République Tchèque, Luxembourg, Islande, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Hongrie.

En 2023, 2 552 123 GO ont été soumises par les fournisseurs. Ce chiffre diminue légèrement par rapport aux années précédentes.

Les GO de type éolien ont dominé le marché bruxellois en 2023, avec 52,32 % des GO annulées, au détriment des GO hydrauliques, qui passent à 24,48 %. Les GO de type biomasse solide ont pratiquement doublé par rapport à 2022, avec 14,49 % des annulations en 2023.

Au niveau de l'origine géographique, la France retrouve la première place (25,58 %) devant l'entité Belgique fédérale et les parcs éoliens de la mer du Nord (19,13 %), la Flandre (15,38 %) et la Norvège (12,05 %). Les GO proviennent toujours de plus de 20 sources différentes, comme les autres années. Il est difficile d'identifier un pays producteur dominant d'une année à l'autre, mais on constate toutefois que la Belgique reste une valeur sûre pour le marché bruxellois, notamment grâce à l'éolien offshore. La variabilité dans l'origine des GO utilisées à Bruxelles indique probablement la maturation du marché des GO et une meilleure information des parties prenantes, qui ont désormais beaucoup plus de choix et n'hésitent plus à s'approvisionner sur la base non seulement des prix, mais aussi des desiderata, parfois très précis, des consommateurs.

3.3. OUTIL GREENCHECK

L'outil *Greencheck* permet à un consommateur bruxellois d'électricité de vérifier pour son EAN spécifique le pourcentage d'électricité verte de sa fourniture déclaré par son fournisseur⁶. Une nouvelle version est désormais disponible sur le site de BRUGEL. Cette version plus conviviale permet de vérifier le mix énergétique vert des fournisseurs bruxellois. Cette fonctionnalité a été développée pour offrir un outil d'aide au choix d'un fournisseur, au même titre que BRUSIM, le comparateur de prix pour les particuliers. Dans le futur, BRUGEL prévoit de nouveaux développements afin de pouvoir permettre la vérification du mix énergétique par type de contrat d'électricité verte.

3.4. MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE

En 2023, à la suite d'une modification du cadre légal⁷, BRUGEL a instauré une redevance sur certaines transactions de GO, à savoir les transferts intrarégionaux, les importations et les annulations. La redevance est basée sur les coûts réels de gestion des GO par BRUGEL et a pour but de couvrir une partie des frais de gestion, notamment ceux liés aux développements informatiques. En effet, le marché des GO connaît une croissance importante depuis quelques années, notamment avec l'arrivée de GO pour d'autres vecteurs énergétiques, comme le biogaz et l'hydrogène. Ceci complexifie leur gestion et nécessite des ressources humaines et techniques de plus en plus importantes.

La redevance est perçue depuis le 1^{er} juin 2023. Sur la période juin – novembre 2023, elle a porté sur 2 109 414 GO faisant l'objet de transactions et a généré une recette de 30 275 €. La plupart de ces transactions sont des annulations (56 %) et des importations (43 %), les transferts intrarégionaux étant négligeables (1 %). Ceci s'explique par le fait que les fournisseurs bruxellois ont l'obligation légale de couvrir leur fourniture d'électricité verte avec des GO de façon à prouver le respect de leurs engagements contractuels vis-à-vis de leurs clients.

6 Le principe du fonctionnement de l'outil *Greencheck* est présenté dans le rapport annuel 2020.

7 Ordonnance relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale du 19 juillet 2001, Art. 27, §2.



4

BIBLIOGRAPHIE

1. Étude 46 relative à l'adéquation des quotas de certificats verts en Région de Bruxelles-Capitale : <https://www.brugel.brussels/publication/document/etudes/2023/fr/ETUDE-46-ADEQUATION-QUOTAS-2023-2026.pdf>
2. Proposition 31 relative au coefficient multiplicateur appliqué au photovoltaïque : <https://www.brugel.brussels/publication/document/propositions/2023/fr/PROPOSITION-31-COEFF-MULTIPLIC-PV.pdf>
3. Proposition 32 relative au coefficient multiplicateur appliqué à la cogénération : <https://www.brugel.brussels/publication/document/propositions/2023/fr/PROPOSITION-32-COEF-MULTIPLICATEUR-COGEN.pdf>
4. Proposition 34 relative à l'évolution du système de soutien pour la production d'électricité renouvelable en Région de Bruxelles-Capitale : <https://www.brugel.brussels/publication/document/propositions/2024/fr/PROPOSITION-34-EVOLUTION-SYSTEME-SOUTIEN-ER.pdf>
5. Rapport annuel 2020 – cahier thématique Énergies renouvelables : <https://www.brugel.brussels/publication/document/rapports/2021/fr/Rapport-annuel-2020-cahier-thematique-energies-renouvelables.pdf>
6. Statistiques sur le parc de production d'électricité verte en Région de Bruxelles-Capitale : <https://www.brugel.brussels/documents/statistics/rechercher>
7. Étude 49 relative à l'adéquation des quotas de certificats verts en Région de Bruxelles-Capitale : <https://www.brugel.brussels/publication/document/etudes/2024/fr/ETUDE-49-QUOTAS-CV.pdf>
8. Décision 226 relative à l'instauration d'une redevance pour l'échange et l'annulation des garanties d'origine : <https://www.brugel.brussels/publication/document/decisions/2023/fr/DECISION-226-REDEVANCE-GO.pdf>

Éditeurs responsables

K. Welch - E. Mannès - BRUGEL, av. des Arts, 46 - 1000 Bruxelles.

Concept et réalisation

www.inextremis.be

Photos

stock.adobe.com - BRUGEL

Dit thematisch verslag is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

brugel ●●

L'AUTORITÉ BRUXELLOISE DE RÉGULATION DANS LES DOMAINES
DE L'ÉLECTRICITÉ, DU GAZ ET DU CONTRÔLE DU PRIX DE L'EAU

Avenue des Arts, 46 bte 14
1000 Bruxelles
info@brugel.brussels

www.brugel.brussels